



Association Résidences Jeunes

Résidence de Cornouaille

60 avenue de Limerick 29000 QUIMPER

02 98 90 71 61 – contact@residences-jeunes.com

2024-2025



[instagram.com/residencesjeunesquimper/](https://www.instagram.com/residencesjeunesquimper/) Abonnez-vous, on vous attend

Résidence de Cornouaille

Studio Duplex pour 2 personnes de 28 à 34 m²

Résidence réservée exclusivement aux 18-29 ans

Les contrats sont établis pour 12 mois (**1^{ère} échéance début août 2024**)

Surface du logement	28 m ²	31 m ²	32 m ²	33 m ²	34 m ²
Loyer brut	285.00 €	293.00 €	298.00 €	302.00 €	306.00 €
Charges hors électricité *	141.00 €	148.00 €	149.00 €	150.00 €	152.00 €
Assurance logement, internet	30.00 €	30.00 €	30.00 €	30.00 €	30.00 €
LOYER (CHARGES COMPRISES)	456.00 €	471.00 €	477.00 €	482.00 €	488.00 €

Estimation APL étudiant non boursier de **129.00 € à 170.00 €** barème CAF en vigueur en janvier 2024, susceptible de variation

Estimation APL étudiant boursier de **217.00 €** barème CAF en vigueur en janvier 2024, susceptible de variation

Les logements sont conventionnés APL. Tous les locataires ont le droit à cette aide quels que soient les revenus des familles : les revenus à déclarer à la CAF sont ceux de l'étudiant.

Des professionnels à l'écoute sont présents toute l'année sur le site dont un Homme de maintenance pour les réparations incombant au locataire (hors changement des ampoules et néons)

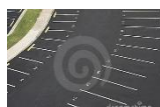
Des services pour les locataires :



Logement handicapé



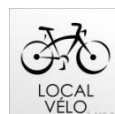
Surveillance de nuit



Parking privé



Digicode



Local vélo



Connexion Wifi



Buanderie

** De futurs services sont à venir (terrasse extérieure...)*

*Détails des charges mensuelles :

Les fluides : eau, gaz

L'administratif : téléphone, timbres, fourniture, le petit matériel

La maintenance, les fournitures, les entreprises extérieures

Une partie des salaires, charges sociales, formation professionnelle

Les prestataires : espaces verts, surveillance de nuit, matériel de sécurité

Les services inclus : ménage des communs

Les impôts et taxes

⚠ Reste à votre charge : l'adhésion de 6 € à l'association facturée sur le premier avis d'échéance.